

# Attention! - Permis de travail à chaud

**Évitez le travail à chaud en ayant recours à une solution de rechange si possible.**



## PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD - INSTRUCTIONS

Chaque permis doit être enregistré, autorisé par le responsable de la sécurité des lieux de travail, affiché sur le site et envoyé à la Prévention des incendies [fireprevention@mcgill.ca](mailto:fireprevention@mcgill.ca)

- Le E-formulaire avec les plages remplissable doit être complété par le Délivreur du permis (PM, APM et autres) et envoyé à la prévention des incendies sur JIRA pour obtenir son numéro de permis avant le début des travaux
- Les lieux de tout travail à chaud à faire pendant la période dans le bâtiment concerné doivent être identifiés à la prévention des incendies par courriel. Immeuble, étages et locaux avant que les travaux commencent.
- Le permis devra être autorisé par la personne responsable pour la sécurité du chantier dans chaque local, le jour même des travaux. Des copies du permis imprimé doivent être utilisées pour préparer le lieu et autoriser les travaux et être affichés dans chaque local considéré.
- Les permis ne peuvent pas être remplis à l'avance de la journée des travaux car les lieux doivent être vérifiés pour signer le document et l'afficher chaque jour
- Le délivreur du permis doit s'assurer que l'interruption du système d'alarme demandée au moins 48 heures avant le début des travaux (excluant les congés et fins de semaine) a bien été approuvé par FPO.
- La personne responsable pour la sécurité du chantier doit s'assurer que l'électricien de McGill a bien fait les désactivations avant d'autoriser les travaux le premier jour et chaque jour si le « shutdown » est journalier.
- La personne responsable pour la sécurité du chantier doit s'assurer que les ouvriers responsables pour le travail à chaud comprennent le permis et que les surveillants et veilleurs soient en place au bon moment.
- Chaque permis doit être récupérer une fois la surveillance occasionnelle du site terminée chaque jour et envoyer à [fireprevention@mcgill.ca](mailto:fireprevention@mcgill.ca).
- À la fin des travaux, assurez-vous que les dispositifs désactivés du système d'alarme incendie soit rapidement réactivés par les électriciens de McGill.
- Le permis devra être révoqué si les conditions du site sont modifiées et deviennent inacceptables pendant la durée du permis. La surveillance de 60 minutes devra alors commencer sur les lieux. Le permis peut être révoqué par la prévention des incendies, la sécurité du campus, par le délivreur du permis ou par la personne responsable de la sûreté du travail. Le surveillant ou veilleur avertira une de ces personnes des problèmes encourus sur le site.
- La demande de « shutdown » d'équipement a été faite avec au moins 48 heures d'avis et envoyé au secteur d'opération de McGill et à la prévention des incendies pour approbation. Une demande de bon de travail pour un électricien et plombier de McGill a été faite avec FCC avec l'approbation de FPO.

### Contacts pour urgence à McGill:

Service de sécurité au centre-ville : 514-398-3731

Urgence McGill au centre-ville : 514-398-3000

Urgence McGill au campus Macdonald : 514-398-7777

Prévention des incendies, bureau: 514-398-3473

Surveillance constante pendant les travaux. Ensuite, une fois les travaux interrompus : **60 minutes** de surveillance constante + **3 heures** de veille ou surveillance occasionnelle = total de **4 heures** de surveillance

# ATTENTION ! - Travail à chaud en cours

Afficher sur le site



## Permis de travail à chaud journalier en 2023 –

N° du permis de FPO : \_\_\_\_\_

Délivreur du permis pour McGill (PM, APM, autre) :

Cellulaire : \_\_\_\_\_

**Travail exécuté par :**

Employé de l'Université McGill :  \_\_\_\_\_

Entrepreneur Général :  Compagnie : \_\_\_\_\_

Nom et n° cell. : \_\_\_\_\_

Sous-traitant – Compagnie : \_\_\_\_\_

**Identification des lieux de travail :**

# de Bâtiment : \_\_\_\_\_

Bâtiment: \_\_\_\_\_

Étage : \_\_\_\_\_ Local ou endroit \_\_\_\_\_

**Type de travail à chaud et travaux à effectuer :**

(Exemples : soudage, meulage, découpage, dégel, chauffage, etc.)

Date et heure du début des travaux : \_\_\_\_\_

**Formulaire: imprimer et remplir chaque jour pour servir de permis**

### **Autorisation des travaux chaque jour sur le site par le Responsable de la sûreté du site de travail à chaud**

J'atteste que le lieu de travail a été examiné, que les précautions cochées sur la liste de contrôle sont prises pour prévenir les incendies et les alarmes injustifiées et donc j'accorde l'autorisation pour ce travail.

**Nom:**

\_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

### **Surveillance d'incendie/Surveillant**

Nom du surveillant : \_\_\_\_\_

N° cellulaire : \_\_\_\_\_

#### **Fin de la surveillance**

J'atteste que la zone de travail et les aires voisines où étincelles et chaleur pourraient s'être répandues ont été vérifiées jusqu'à 60 minutes après la fin du travail à chaud et ne présentent aucun indice apparent d'incendie.

Signature : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

**Attention!** Tous les dispositifs du **système d'alarme**, désactivés pour le travail à chaud ont été remis en fonction à la fin du travail à chaud : Oui

### **Surveillance occasionnelle/veilleur**

Surveillance occasionnelle assurée par :

- Détection de fumée active située dans les zones des travaux exposées à la chaleur et aux étincelles du travail à chaud.
- Veilleur engagé pour la surveillance pour la période de 1heure à 4heures après fin des travaux

Nom du veilleur: \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Heure de la dernière surveillance aujourd'hui : \_\_\_\_\_

Permis de travail à chaud récupérés :  oui

### **Précautions à prendre**

- Les gicleurs automatiques, les lances et les extincteurs portatifs sont en service /en état de fonctionner.
- Le matériel de travail à chaud est en bon état de fonctionnement.

### **Précautions requises dans un rayon de 50 pi (15 m)**

- La détection de fumée dans la zone des travaux a été désactivée et/ou un gicleur exposé à la chaleur a été recouvert d'un chiffon mouillé.
- Les liquides inflammables, la poussière, les fibres et les dépôts huileux ont été enlevés.
- Toute atmosphère explosive a été éliminée de la zone.
- Les planchers ont été bien balayés.
- Les planchers combustibles sont mouillés, couverts de sable humide ou de plaques résistantes au feu.
- Toute autre matière combustible a été enlevée dans la mesure du possible. Sinon des bâches résistantes au feu ou des écrans de protection conçus et approuvés à cette fin ont été installés.
- Toute ouverture dans le plancher et les murs est bouchée; incluant les fissures dans le béton.
- Des bâches résistantes au feu sont suspendues sous l'aire de travail en hauteur.
- Les conduits et les transporteurs pouvant véhiculer des étincelles jusqu'à des articles combustibles éloignés sont protégés ou arrêtés.
- Risque d'une production importante de fumée : des moyens de ventilation appropriés sont prévus.

### **Travail sur les murs, les plafonds ou les toits**

- La construction est incombustible et ne présente ni revêtement ni isolant combustibles.
- Les matières combustibles de l'autre côté des murs, du plafond et sur les toits sont éloignées.

### **Travail sur un équipement fermé**

- L'équipement est débarrassé de toute matière combustible.
- Les conteneurs ont été purgés des liquides ou vapeurs inflammables.
- Les appareils, la tuyauterie et l'équipement sous pression sont mis hors service, isolés et aérés.

### **Surveillance d'incendie + veille obligatoire (60 min + 3 h = 4 h)**

**Une surveillance incendie constante doit être exercée pendant le travail et 60 minutes** par la suite, y compris durant les pauses - repas.

- Le surveillant dispose d'extincteurs portatifs appropriés.
- Le surveillant sait se servir de ce matériel et sait sonner l'alarme dans le bâtiment : déclencheur manuel d'alarme localisé aux sorties de secours \_\_\_\_\_
- Vérifié si une surveillance d'incendie est nécessaire dans l'aire supérieure et l'aire inférieure voisines. Où? \_\_\_\_\_

### **Veille ou surveillance occasionnelle requise suite à la période de 60 minutes :**

Fréquence (pendant **3 heures**) : MINIMUM 1/heure et constante pour risque majeure (Toiture, bâtiment combustible)

Description : \_\_\_\_\_

### **Autres instructions de FPO pour ce permis**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **Ouvrier exécutant le travail à chaud**

J'atteste que j'ai lu les précautions du permis de travail à chaud, que j'ai discuté de la sûreté du travail à chaud avec le responsable du site et que je vais suivre la procédure de travail à chaud de McGill.

Signature : \_\_\_\_\_